Rousies
Vivre sa ville

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 3 FEVRIER 2022

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Christine MOUTON, M. Gérard FOUQUET, Mme Sophie PIERARD, M. Fabrice PELERIAUX, Mme Véronique MAGINET, M. Marc DEHONDT, M. Sébastien TAVERNE, M. Frédéric GERMAIN, Mme Nathalie VERIE, M. Guillaume LEBRUN, Mme Brigitte DUBOIS, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, M. Pierre-François LECOCQ, Mme Amandine TAQUET, Mme Christine LABROY, Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Nathalie LEBEGUE.

Absent(e)s ayant donné (e)s procuration : Mme Marie-Claude POTTIER procuration à M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Leïla TOUATI procuration à Mme Christine LABROY, M. Sébastien MICHEL procuration à Mme Josiane SULECK, Mme Géraldine DUBOIS procuration à Mme Carole DEVOS

Absent (e)s : M. Marc BARSOUM, Mme Sylvie MAITREPIERRE

21 Présents, 4 Procurations soit 25 votants.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

I-5-2 Nomination du Secrétaire de Séance.

Madame Suzanne CUSSENOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire à la majorité des voix : 23 Pour et 3 Abstentions (Mme Devos + procuration, M. Hasselin).

II-5-2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 22 décembre a été approuvé à la majorité des voix : 23 Pour et 3 Abstentions (Mme Devos + procuration, M. Hasselin).

III-5-2 Retrait de la délibération en date du 22 novembre 2021 portant sur la création d'un sixième poste de conseiller municipal délégué.

Au titre du contrôle de légalité, il est demandé le retrait de la délibération susnommée au motif que l'octroi d'une délégation à un conseiller municipal ne relève pas des attributions du conseil municipal mais uniquement du Maire.

A la majorité, par 23 Voix Pour et 3 Abstentions ((Mme Devos + procuration, M. Hasselin), le conseil municipal autorise le retrait de la délibération du 21 novembre 2021 portant sur la création d'un 6ème poste de conseiller délégué.

FINANCES LOCALES

IV-5-2 Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2022.

A la majorité, par 23 Voix Pour et 3 Abstentions ((Mme Devos + procuration, M. Hasselin), le conseil municipal autorise madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits sur l'exercice 2021 :

OPERATIONS	CREDITS OUVERTS EN 2021	AUTORISATIONS 2022 (25 %)
21 – Administration Générale	193 207.31	48 301.82
22 – Domaine Scolaire	361 305.00	90 326.25
23 – Domaine Sportif	27 000.00	6 750.00
24 – Voirie	21 000.00	5 250.00
25 – Patrimoine	5 000.00	1 250.00
26 – Salle des Fêtes	22 000.00	5 500.00
27 – Construction nouvelle mairie	211 206.00	52 801.50

V-7-5 Demande de subvention au titre de la DSIL – Transition énergétique – Programmation 2022. (Modification de la délibération du 30 novembre 2021).

A l'unanimité par 25 voix Pour, le conseil municipal sollicite au titre de la DSIL, le versement d'une subvention au taux de 40% tel que ci-dessous :

Descriptif des travaux	Lieu	Montants HT
Eclairage	Ecole Pasteur	18 896.15
Eclairage	Ecole Liemans + étage	29 043.98
Eclairage	Ecole Langevin Wallon	9 804.62
Eclairage	Chemin Vert	10 644.66
Eclairage	Jaurès	9 556.62
Eclairage	**Cantine centrale**	**4 413.59**
Panneaux photovoltaïques	Ancienne école des filles	18 382.24
Panneaux photovoltaïques	Ecole Pasteur	30 777.60
	TOTAL H.T (127105.87+4413.59)	**131 519.46**

Soit :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT des travaux	131 519.46	Subvention sollicitée 40%	52 607.78
T.V.A. (20%)	26 303.89		
		Fonds propres de la commune	105 215.57
Montant TTC de l'opération	157 823.35	Montant TTC de l'opération	157 823.35

VI-7-5 Demande de subvention DETR-programmation 2022- Monument Notre Dame de la Salette (Modification de la délibération du 30 novembre 2021).

A l'unanimité par 25 voix Pour, le conseil municipal sollicite au titre de la DETRL, le versement d'une subvention au taux de 40% tel que ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT des travaux	53 350.00	Subvention sollicitée 40%	21 340.00
T.V.A. (20%)	10 670.00		
		Fonds propres de la commune	42 680.00
Montant TTC de l'opération	64 020.00	Montant TTC de l'opération	64 020.00

VII - 7-5 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS 2022.

A l'unanimité par 25 voix Pour, le conseil municipal valide pour 2022, la campagne de stérilisation des chats errants pour un montant de 1650 euros et autorise la signature d'une convention avec les cabinets vétérinaires Ryckaert de Rousies et Renaud de Maubeuge.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h50.

Rousies le 7 février 2022

Le Maire,

VILLE DE ROUSIES

Josiane SULECK.